

Commune de Rambrouch

Séance du Conseil communal du 16 décembre 2021

Ordre du jour :

- 1.) Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
- 2.) Délibération se rapportant au reclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal de 11 parcelles sises à BILSDORF, rue Abbé Neuens / Riesenhafterwee.
- 3.) Délibération au sujet du décompte final se rapportant au projet de réaménagement du chemin forestier « Huuscht » à RIESENHOF.
- 4.) Délibération portant approbation de plusieurs actes notariés.
- 5.) Délibération au sujet de la désignation du représentant et du représentant suppléant de la commune de Rambrouch auprès du « Comité de protection des eaux du Lac de la Haute-Sûre ».
- 6.) Délibération portant approbation du budget rectifié 2021 et du projet de budget 2022 de l'office social OS-CARE.
- 7.) Délibération ayant pour objet l'approbation d'un bail commercial.
- 8.) Délibération portant approbation de l'avenant à la convention conclue avec HAUS-CaRe.
- 9.) Budget rectifié de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2021.
- 10.) Projet de budget de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022.
- 11.) Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins.

Participent à la séance :

Le Collège des bourgmestre et échevins : Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Conseil communal : Sascha Hengen (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Fränk Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP), Patrick Schuller (LSAP).

Excusée : Michelle Brickler (DP)

Rédacteurs : Conny Wantz, Chantal Rasqué

Rapport de la séance :

Avant la séance, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal et excuse la conseillère

Michelle Ensich et le secrétaire Marc Pletgen pour cause de maladie et leur souhaite un prompt rétablissement. Il signale que deux points supplémentaires concernant des règlements de circulation urgents sont à ajouter à l'ordre du jour par le Collège échevinal, ainsi qu'un point supplémentaire se rapportant à une motion introduite par le parti LSAP. Tous les conseillers marquent leur accord.

Il rappelle que les prochaines séances du Conseil communal se tiendront le 3 février 2022 et le 16 mars 2022 et qu'une séance de travail e.a. sur le cimetière forestier est prévue le 15 janvier 2022 avec rendez-vous dans la mairie. La réception de Nouvel An est prévue le 28 janvier 2022.

1 Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Pour ce point, inscrit à l'ordre du jour de chaque séance, aucune demande n'a été présentée.

2 Délibération se rapportant au reclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal de 11 parcelles sises à BILSDORF, rue Abbé Neuens / Riesenhafterwee.

Il s'agit de onze parcelles d'une surface totale d'environ 7,46 ares situées dans la rue abbé Neuens et au chemin du Riesenhof, entre le trottoir et les terrains privés. Pour cette raison, ces parcelles sont à reclasser du domaine public communal dans le domaine privé communal afin de pouvoir les vendre.

Le reclassement est approuvé unanimement.

3 Délibération au sujet du décompte final se rapportant au projet de réaménagement du chemin forestier « Huuscht » à RIESENHOF.

Le décompte final du projet de réaménagement du chemin forestier « Huuscht » avec un total de 94.399 €, dont 17 % ou 13.716 € de TVA est approuvé unanimement. Il s'agit d'un projet datant de 2018 dont le décompte a été présenté maintenant et pour lequel un subside de 80 % est prévu. Le devis prévoyait une dépense de 100.620 €.

4 Délibération portant approbation de plusieurs actes notariés.

Divers actes notariés sont approuvés unanimement. Il s'agit d'un acte avec Monsieur et Madame Stevanovic qui échangent un terrain de 0,54 are dans

la rue des Jardins à Folschette contre un terrain de la commune de Rambrouch de 0,94 are, également dans la rue des Jardins à Folschette.

Par un autre acte notarié, Monsieur Guy Rausch cède à la commune de Rambrouch un terrain de 0,2 are dans la rue de la Montagne à Hostert pour une somme de 100 €.

Un autre acte notarié sur une cession gratuite de l'entreprise Tragelux concerne une parcelle de 27,49 ares dans la zone artisanale « Flatzbour » cédée à la commune de Rambrouch pour utilité publique.

L'entreprise immobilière Sonntag cède gratuitement un terrain de 5,63 ares au lieu-dit « im Hierchen » à Wolwelage à la commune de Rambrouch pour utilité publique.

Un autre acte notarié entre les dames Andrée Franquet et Françoise Bles et monsieur Michel Waty concerne la cession gratuite à la commune de Rambrouch d'un terrain de 1,58 are dans la rue Belle-Vue à Rombach-Martelange.

Par un acte de cession gratuite, Madame Catherine Mertz cède à la commune de Rambrouch deux places de 0,47 et de 1,60 are au lieu-dit « Neiwiss » à Hostert.

Par un acte de servitude, la commune de Rambrouch permet à la société CREOS de poser des conduites souterraines dans la rue de Martelange à Koetschette et lui accorde un accès illimité sur ce terrain pour des travaux de réparation et d'entretien.

La commune de Rambrouch achète par un acte de vente un terrain de labour de 53,65 ares au lieu-dit « auf der Klenk » à Arsdorf au prix de 10.730 €.

5 Délibération au sujet de la désignation du représentant et du représentant suppléant de la commune de Rambrouch auprès du « Comité de protection des eaux du Lac de la Haute-Sûre ».

Deux candidatures ont été présentées pour la désignation d'un représentant et d'un représentant suppléant de la commune de Rambrouch auprès du « Comité de protection des eaux du Lac de la Haute-Sûre ». Suite à un vote secret, l'échevin Mike BOLMER a été désigné comme représentant et le bourgmestre Tony RODESCH comme représentant suppléant.

6 Délibération portant approbation du budget rectifié 2021 et du projet de budget 2022 de l'office social OS-CARE.

Le budget rectifié de l'office social OS-CARE note dans la partie ordinaire des recettes et des dépenses chaque fois de 2.110.454,11 € et reporte un excédent de 16.554,96 € de l'année 2020.

Pour 2022, le budget ordinaire prévoit des recettes et dépenses de 2.235.210,32 €. Ici également, le bénéfice de l'exercice précédent de 16.554,96 € est reporté.

Dans le budget extraordinaire rectifié de 2021, on note un bénéfice de 446.742,22 € et on prévoit pour 2022 un surplus de 449.887,38.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) veut savoir combien de personnes profitent de ce service, afin de connaître les problèmes de ces gens.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) ne dispose pas d'informations supplémentaires, mais renvoie dans ce contexte à la responsabilité de la caisse d'épargne de l'État qui, en tant que service étatique, devrait conseiller les gens afin d'éviter un surendettement au lieu de supprimer ses guichets.

Le budget rectifié 2021 et le budget 2022 sont approuvés unanimement.

7 Délibération ayant pour objet l'approbation d'un bail commercial.

Un contrat de bail commercial avec Gauthier Mathieu, diététicien-nutritionniste, concernant un local de 17,89 m² au centre médical dans l'ancien presbytère pour un loyer mensuel de 350 € est approuvé unanimement.

Le bourgmestre note qu'un ergothérapeute est également intéressé par un local. Ainsi, trois personnes s'y installeront.

8 Délibération portant approbation de l'avenant à la convention conclue avec HAUS-CaRe.

Un avenant à la convention conclue avec HAUS-CaRe du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » fixe la nouvelle durée de cette convention à deux ans supplémentaires, du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31 janvier 2024. Tous les autres points de la convention du 1^{er} février 2018 restent inchangés.

L'avenant est adopté unanimement.

9 Budget rectifié de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2021.

Avant la discussion du budget rectifié 2021 et le projet de budget 2022, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) fait une courte analyse des chiffres.

Il signale que, pour l'année en cours, un emprunt avait été prévu qui n'a pas été pris mais que, probablement, l'emprunt prévu avec 10 mio. € au budget de 2022 devra être pris. La dette communale par habitant se monte à 4.312 €.

En citant ces chiffres, il rappelle qu'un budget ne représente qu'une estimation, que les prix actuels explosent et que les recettes de la commune par rapport aux années précédentes n'augmentent que légèrement. Malgré cela, on garde un surplus de 4 mio. € dans le budget ordinaire.

Il rappelle qu'il y a 16 ans, il a débuté avec un déficit de 82 mio. de francs, et a planifié une école de 120 mio. de francs avec des recettes ordinaires de seulement 60 mio. de francs. Il n'y a donc aucune raison d'être pessimiste avec un excédent de 4 mio. €.

Il signale les investissements de 14 mio. €, dont 2,5 mio. € consistent uniquement en un transfert de capital pour la maison de retraite. Les chiffres du budget ont également été légèrement redressés puisque certaines recettes extraordinaires sont rentrées pour 2021, mais elles manqueront pour 2022. Le résultat final ne change donc guère.

Il fait état des calculs difficiles concernant les frais de la maison relais et rappelle également des dépenses importantes pour la station d'épuration qui sera terminée probablement en 2022.

Ensuite, le bourgmestre aborde certains projets pour 2022, explique pourquoi le projet du camping de Holtz a été reporté, ce qui est prévu dans les diverses localités, e.a. des travaux pour les conduites d'eau et de canalisation dans la rue du Moulin à Perlé et à Holtz. À Hostert, le revêtement routier et les trottoirs sont refaits dans la rue de Lannen, les travaux au bâtiment des pompiers sont finalisés ainsi que le réaménagement de la salle des fêtes de l'école. Une partie des travaux au terrain de football sont prévus, on a une réserve financière pour l'achat de terrains, pour le cimetière en forêt et le chemin à Eschette. Les moyens financiers pour le parc éolien sont prévus, même s'il n'est pas sûr que ce projet se réalise. Le parc de véhicules communaux doit être remplacé partiellement et toute une gamme de menus travaux sont à exécuter.

En chiffres, le budget se présente comme suit :

Le budget rectifié de 2021 clôture dans le domaine ordinaire avec des recettes de 22.296.361,08 € et des dépenses de 16.815.823,43 € avec un surplus de 5.480.537,65 €.

Dans le budget extraordinaire, on note des recettes de 1.332.638,76 € (où l'emprunt prévu de 8 mio. € n'a pas été pris) avec des dépenses de 9.298.744,87 €, ce qui provoque un déficit de 7.956.106,11 €. Avec le déficit de l'année précédente de 3.045.720,54 €, le déficit total s'élève à 11.011.826,65 €.

Après la compensation du déficit total du budget extraordinaire par le surplus du service ordinaire, un malus total de 5.531.289,00 € reste pour 2021.

10 Projet de budget de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022.

Pour l'exercice 2022, le projet de budget prévoit dans le service ordinaire des recettes de 23.172.908,95 € et des dépenses de 19.229.966,60 €, de sorte qu'il y a solde positif de 3.942.942,35 €.

Le service extraordinaire estime des recettes de 16.316.738,79 €, dont un emprunt de 10 mio. €, avec des dépenses de 14.421.700,10 €, ce qui donne un bénéfice de 1.895.038,69 € qui est déduit du déficit de 5.531.289,00 € de l'année précédente, de sorte que le budget extraordinaire présente un malus de 3.636.250,31 €.

En déduisant ce malus de l'excédent du service ordinaire, un surplus de 306.692,04 € est prévisible pour fin 2022.

Lors des discussions du budget, le conseiller Romain Rausch (DP) note e.a. le manque de subsides pour des rénovations écologiques. Il est consterné par la consommation de plus de 400.000 litres de mazout pour le chauffage des bâtiments communaux qui devraient être rénovés d'urgence et propose d'établir un concept d'assainissement. Il s'étonne d'une dépense de 85.000 € pour le tourisme, moyens par lesquels on pourrait aménager beaucoup de chemins forestiers en chemins de randonnée. Il rappelle les besoins des clubs de football, salue que de nouveaux véhicules sont prévus pour la commune et propose de les vendre après cinq ou six ans pour en acheter de nouveaux, ce qui serait finalement moins onéreux. Il estime qu'on investit beaucoup d'argent, mais que sans investissements on ne ferait rien pour les citoyens. Pour cette raison, le DP votera ce budget.

Le bourgmestre donne raison au conseiller en ce qui concerne la consommation de mazout et propose d'établir un relevé de tout ce qui a été investi ces dernières années dans les bâtiments communaux et de ce qui reste à faire. En ce qui concerne les 85.000 €, il précise qu'il s'agit là d'un chiffre maximal dans lequel est inclus le cimetière forestier. Dans ce contexte, le Conseil communal sera consulté et il pourrait tout aussi bien s'agir uniquement de 35.000 €.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) note que l'impact de la crise a été bien amorti, également dans le budget communal. En ce qui concerne l'emprunt, elle note que l'endettement communal se situe en-dessous du seuil critique de 10 % fixé par le ministère comme limite minimale.

Elle aborde certains projets réalisés ou planifiés, mais signale aussi une série de cadavres budgétaires, reportés d'année en année. Elle cite e.a. la buvette du football de Perlé, l'aménagement du camping, noté une première fois en 2015 et utilisé toujours comme transfert budgétaire. Elle déplore le manque de volonté politique pour réaliser ce projet. Elle constate la même situation pour le centre culturel à Perlé où, depuis 2013, bien des petits travaux ont été faits, mais sans rénovation plus importante. Celle-ci a maintenant été reportée à 2024 en vue de plus grandes festivités prévues. Elle concède que depuis 2016 et encore jusqu'en 2022 beaucoup d'argent a été investi dans la construction de stations d'épuration qui sont cependant nécessaires.

Dans le domaine de l'environnement, elle note des frais de 85.000 € pour l'éclairage public. Mais malgré un subside de l'État pour ce faire, rien n'est prévu dans le budget pour les transformer en LED. Rien n'est prévu non plus pour des bornes de chargement pour véhicules électriques.

Avec uniquement 50.000 € prévus dans le budget de 2022, les moyens pour un logement social et subventionné, cher au LSAP et doté de subventions étatiques, ne suffit manifestement pas. Pour cette raison, elle demande si le Collège échevinal s'est déjà renseigné auprès du ministère dans ce contexte puisque ce point, qui aurait dû inclure deux périodes de budget, aurait dû être une priorité pour le Collège échevinal

Ensuite, elle aborde l'obligation de la commune de faire classer comme monument national les ardoisières. Elle demande pourquoi aucun plan n'a été élaboré avec les Sites et Monuments jusqu'à présent, surtout que l'ardoise est soutenue et promue dans la commune.

La vente de la maison Schaack à Koetschette et l'acquisition de la maison Scheeck a Rambrouch sont prévus au budget de 2022, alors que la LSAP avait proposé cet achat dès 2017 lorsque le prix était beaucoup plus bas. Elle espère que maintenant tout se passe rapidement puisque les maisons sont déjà inhabitées depuis un certain temps.

Elle demande encore des explications au sujet d'un nouveau poste de budget concernant le nettoyage des poubelles.

Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) s'étonne du fait que les dépenses pour les fêtes publiques ont quasiment triplé alors que rien n'est prévu comme subventions pour les pompes de chaleur ou le certificat énergétique.

Il comprend que la commune finance 25 % de la maison relais, mais quand les recettes montent de 300.000 € et que les frais pour la sous-traitance dépassent un million, il veut des informations au sujet de ces frais supplémentaires.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) souligne que le gestionnaire Arcus de la maison relais est une a.s.b.l., une association sans but lucratif, qui met en compte leurs services rendus, mais qui sont seulement disponibles après un premier décompte. Après cela seulement on peut distinguer exactement les coûts salariaux et les coûts des services. En outre, un accompagnement d'experts est prévu en cas de problème, mais on ne connaît pas le nombre d'interventions réels. À côté de cela, une partie de la formation est incluse dans les frais, de sorte qu'aucune précision n'est possible. Elle sera fournie dès que le premier décompte sera disponible.

L'échevine Myriam Binck (CSV) précise que le service de nettoyage des poubelles est actuellement prévu pour un an, à raison de trois fois par an. On décidera ensuite sur une continuation. Elle voit cela comme un service aux citoyens qui seront encore informés en détail sur cette action.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) explique que l'acte notarié concernant la maison Scheeck a été retardé puisque cet acte dépend de la maison de retraite. Un retard supplémentaire est dû à un décès. Mais il sera signé probablement fin janvier.

Pour les ardoisières à Rombach-Martelange, un projet transfrontalier était prévu mais n'a pas été retenu. C'est la raison pour laquelle le bourgmestre veut s'informer auprès des Sites et Monuments.

Concernant le logement social, on n'a pas voulu dépasser un certain montant, puisque les moyens financiers étaient épuisés. Il faut encore discuter avec le Ministère du Logement à la suite de la modification de la loi par laquelle plus de locations doivent être remises aux communes lors de projets immobiliers majeurs.

Pour l'installation de luminaires LED, il déclare que ceux-ci sont partout installés avec de nouvelles lampes. Pour le centre culturel de Perlé, on fera cette année la façade, l'escalier et des petits travaux. Les retards au camping de Holtz sont imputables à l'administration des eaux et ne sont pas la faute de la commune. Concernant la situation financière après la crise de la Covid-19, Antoine Rodesch est d'avis que tel était le cas, puisque les communes ont bien réagi. En ce qui concerne les recettes, elles sont maintenant au niveau de 2020, tandis que les dépenses ont augmenté. Il espère que les prix ne vont pas exploser puisque les experts prédisent une inflation.

Depuis 16 ans qu'il est en service, la commune a investi 150 mio. €. Si maintenant on doit payer une dette de 20 mio. € pour les stations d'épuration qui en ont coûté 30 mio. €, avec une durée de vie de 50 à 60 ans, il est d'avis qu'on a produit là quelque chose pour les prochaines générations. D'ailleurs, il faudrait considérer qu'il a commencé avec une dette existante de 7 mio. €. Aussi longtemps qu'on génère un surplus de 5 mio. € dans le budget ordinaire, il n'y a aucune raison de se faire des soucis majeurs.

Il note certaines dépenses plus importantes à prévoir dans les années à venir pour la commune mais qui seront réalisables avec les aides de l'État.

Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) est d'avis que les recettes dans le budget ordinaire ne sont pas restées inchangées, mais qu'elles sont plus importantes qu'en 2020. En plus, il veut savoir où en est la convention concernant les églises. Le bourgmestre l'informe qu'aucune décision n'a encore été prise dans ce contexte.

Lors du vote du budget rectifié de 2021, les conseillers du LSAP Sascha Hengen, Myriam Picard et Patrick Schuller votent contre, les autres conseillers approuvent ce budget.

Pour le vote du projet de budget de 2022, les conseillers Sascha Hengen, Myriam Picard et Patrick Schuller votent également contre, tandis que les autres conseillers sont d'accord avec ce budget.

11.) Délibération portant sur un nouveau règlement sur la circulation à Holtz.

En raison de travaux de canalisation à Holtz, le règlement de circulation est adapté à ces circonstances pour la durée des travaux à partir du 31 janvier 2022.

Tous les conseillers sont d'accord.

12.) Autorisation d'un règlement d'urgence de circulation de plus de 72 heures.

Un règlement d'urgence dans la rue de Folschette et la rue des Romains à Hostert, valable jusqu'à la fin des travaux le 17 décembre, est confirmé rétroactivement.

13.) Motion écrite du parti LSAP.

Le groupe du LSAP veut savoir, dans le cadre de la situation Covid, où en est la situation d'une installation imminente de filtres à air ou d'équipements de ventilation dans les bâtiments de l'école, surtout aux endroits où les enfants séjournent plus longuement : dans les classes, la crèche, la maison relais et la cantine.

Le bourgmestre Antoine Rodesch explique que la nouvelle partie avec la maison relais est équipée d'une ventilation centrale échangeant l'air deux à trois fois par jour et que les 23 anciennes salles ne sont pas ventilées.

Les installations individuelles ont coûté il y a un certain temps 4.300 €/pièce et, depuis, les prix ont monté. En outre, le délai de livraison est de plus d'un an. Pour cette raison, on doit rester au système actuel ou avoir recours à une ventilation centrale.

Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) pense que les calculs effectués dans le temps pour l'installation actuelle ne suffiraient plus aux critères actuels. Si le filtrage devient plus efficace, les dépenses d'énergie augmentent également. Dans l'immédiat, il est sans doute impossible de réaliser quoi que ce soit. Mais ce serait un investissement dans l'avenir, puisque beaucoup d'enfants souffrent d'allergies. Pour cette raison, on devrait engager un expert pour le prévoir dans tous les nouveaux bâtiments, surtout dans la cantine.

Le bourgmestre rend attentif au fait que cette technique est de toute façon prescrite de nos jours dans tous les bâtiments neufs. S'informer de ce qui est faisable dans ce domaine ne pose pas de problème. Cela trouve l'accord unanime du Conseil communal.

14.) Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins.

Dans une autre question, le groupe parlementaire LSAP veut savoir si, à la suite des travaux pour évacuer l'eau de surface au « Neimillewee » à

Bilsdorf, cette canalisation sera prolongée jusqu'à la rivière et si le revêtement du sol sera adapté au niveau actuel pour en réduire la pente.

Le bourgmestre signale que l'évacuation devrait se faire par un chemin privé. Il faut d'abord en parler avec le propriétaire. Le niveau du revêtement sera certainement adapté, puisqu'il ne s'agit pour l'instant que d'un travail provisoire.

Ensuite, les conseillers de l'LSAP veulent savoir si et quand le chemin « an der Ochelt » à Bilsdorf sera réaménagé.

Le bourgmestre explique que les travaux ont déjà été adjugés et qu'ils auraient dû débuter en automne mais, puisque l'entrepreneur est actuellement engagé à Rosport, les travaux ne débuteront qu'au printemps.